



ARCHIVE

Bulletin d'information

F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél.: SUF. 21-38

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Bulletin mensuel n° 60

décembre 1963

S O M M A I R E

- I - Les revendications
- II - Pour 1964
- III - Une lettre de Caen
- IV - Les élections à l'IGRANTE
- V - Régularisation des cotisations à la Sécurité Sociale
- VI - Les nouveaux salaires de la Fonction Publique
- VII - Les commissions d'avancement
- VIII - Le 29 Novembre

LES REVENDICATIONS

Un mois après la manifestation à la Mutualité de l'ensemble du personnel du CNRS, chercheurs et techniciens réunis, où en est le problème de nos revendications ?

Le 5 Décembre, tous les syndicats qui avaient déjà agi en commun le 19 Novembre envoyaient à Monsieur Jacquinot, Directeur du CNRS, une lettre qui visait deux objectifs.

- rappeler que nous sommes tous directement concernés par le sort actuel du CNRS et par son avenir et que nous sommes prêts à le défendre.

- obtenir de la Direction du CNRS la préparation de textes susceptibles d'améliorer le statut des chercheurs et des techniciens.

Voici cette lettre :

" Monsieur le Directeur Général,

" Le succès, sans précédent de la semaine d'action et de la manifestation parisienne organisées par nos syndicats pour protester contre l'insuffisance des crédits accordés au C.N.R.S dans le projet de budget 1964 a prouvé, s'il en était besoin, que les chercheurs et les techniciens, ainsi que les personnels administratifs étaient à la fois attachés à leur profession et inquiets pour son avenir.

" La presse et la radio ont fait écho à notre cri d'alarme pendant que plusieurs dizaines de délégations se succédaient auprès des parlementaires pour les alerter sur les dangers qui menacent l'avenir de la Recherche scientifique française.

" Fortes de l'appui des chercheurs techniciens et administratifs, et encouragés par de nombreuses personnalités scientifiques et politiques, nos syndicats vont poursuivre leur action jusqu'à ce qu'un budget complémentaire, corrigeant les insuffisances du projet de Loi de Finances 1964, soit voté.

" Nous n'ignorons pas que la Direction du C.N.R.S. a défendu, au sein des commissions compétentes et auprès du Ministère des Finances, des demandes budgétaires très supérieures à celles qui ont été accordées, et que vous avez fait ce qui était possible pour trouver un remède à la situation qui nous inquiète.

" Mais il est toutefois un point qui dépend à l'heure présente de la Direction
" Générale du C.N.R.S., c'est l'amélioration des statuts des personnels.

" Pour les chercheurs, vous nous avez fait connaître les grandes lignes d'un
" projet qui nous a paru relativement satisfaisant. Nous nous permettons de vous
" demander de nous faire savoir l'état d'avancement de la rédaction de ce projet
" et des discussions ministérielles si elles sont déjà engagées.

" En ce qui concerne les personnels techniques et administratifs nous regret-
" tons que la Direction du C.N.R.S. n'ait pas entrepris la préparation d'un projet
" d'amélioration de leur statut, que nous souhaiterions voir mener parallèlement
" à celui du statut des chercheurs. Ces derniers, en particulier insistent sur l'im-
" portance capitale que revêt à leurs yeux l'amélioration des conditions de travail
" des personnels techniques et administratifs, et nous aimerions apprendre dans un
" avenir très prochain, que vos services ont mis à l'étude des projets de textes
" relatifs à l'amélioration de leur statut.

" Nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître quelles sont les
" intentions de la Direction du C.N.R.S. en ce qui concerne la suite qu'elle entend
" donner aux légitimes demandes des chercheurs et des techniciens.

" Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de
" notre respectueuse considération.

" Pour le Syndicat National des Chercheurs Scientifiques : Dominique LAHALLE
" Pour le Syndicat général de l'Education Nationale, : Pierre PAPON
" Pour l'Intersyndicale des Personnels Techniques et Administratifs du CNRS :
" N. de MAMANTOFF - C.F.T.C - A. CHANCONIE - C.G.T. - C. CHASSINAT - F.O.
"

Nous attendons maintenant la réponse de la Direction et c'est en fonction de
cette réponse que nous pourrions décider de nos futures actions.

Toutefois, les syndicats de chercheurs et de techniciens ont déjà fait une
proposition au personnel : il s'agit de rédiger, en commun, une sorte de Livre Blanc,
qui, en quelque sorte, amplifierait et prolongerait les cahiers de doléances que de
très nombreuses sections avaient préparé pour les manifestations de la Mutualité,

Ce Livre Blanc devrait parler du rôle et de l'organisation du CNRS, dès diver-
ses disciplines qui y sont représentées et des problèmes que pose l'insuffisance du bud-
get qui lui est consacré. Le livre, imprimé, serait distribué aux parlementaires, aux
membres du Conseil économique, à diverses personnalités scientifiques et à la presse.

La rédaction d'un tel document va permettre, dans chaque laboratoire, de con-
tinuer l'action commune engagée depuis quelques mois avec les chercheurs, seul moyen
de défendre actuellement, et nos revendications et le CNRS.

POUR 1964

En cette fin d'année 1963, les techniciens et administratifs du CNRS, ont déjà
participé à un nombre respectable de grèves et manifestations pour contraindre le
gouvernement à leur accorder leur dû, (grève de la fonction publique, journée d'ac-
tion du C.N.R.S., journée de manifestation de l'université).

Les techniciens et administratifs ont dû se rendre compte qu'il sera plus diffi-
cile que par le passé (prime, milliard) de faire céder ce gouvernement. L'amélioration
justifiée de nos conditions matérielles et morales ne sera possible que :

- en luttant avec toute la fonction publique
- en élargissant notre action au C.N.R.S. avec nos collègues chercheurs
- en renforçant d'une manière importante notre Syndicat.

Pour ce dernier point, le conseil syndical et le bureau ont déjà fait un bon tra-
vail dans certains laboratoires de province. Cela n'est pas suffisant et il est indis-

pensable que nous dotions notre syndicat de moyens d'organisation et d'action suffisants.

Il faut qu'à l'occasion de cette nouvelle année, au cours de réunions amicales avec tous nos collègues, nous posions clairement ces problèmes et nous leur demandions de se syndiquer parce que c'est la seule façon d'aboutir à un résultat rentable, et surtout de défendre notre avenir et celui de notre profession, gravement menacés par les pouvoirs actuels.

UNE LETTRE DE CAEN

Venant après les exemples que nous avons cités dans le dernier bulletin, attestant d'une activité accrue de notre syndicat en province, la lettre de Caen, que nous publions aujourd'hui, est la démonstration de ce qu'un groupe d'adhérents de notre syndicat est capable de réaliser en s'appuyant, d'une part, sur les conseils donnés par notre Commission province et, d'autre part, sur leur volonté et leurs propres efforts.

"Nous prendrons l'habitude, annoncent nos camarades de Caen, de vous "raconter "l'histoire" de notre section à partir de notre dernier compte-rendu. Donc, voici ce qui s'est passé depuis le 21 octobre 1963.

"Nous avons demandé et obtenu pour notre syndicat, une salle de réunion sur le "lieu de travail. Le Doyen et le Secrétaire Général avaient même accepté de nous "donner un accord écrit mais à la dernière minute ce fut : "d'accord mais nous "ne voulons pas le savoir, vous pouvez cependant mentionner le nom de la salle "sur vos documents d'invitation". (Ils nous ont néanmoins réclamé une demande "écrite - voir lettre jointe).

"Le 7 nous avons réuni les adhérents - 4 présents, 1 excusé - et nous nous "sommes répartis la Faculté en secteurs. Nous avons aussi décidé la diffusion "des journaux de la C.G.T.

"Le 22 Assemblée Générale - 9 présents, 2 excusés - Ambiance favorable, discussion profitable. A l'issue de la réunion adhésion (Nous en espérons 3 encore).

"Le 6 novembre la grève a été suivie à la quasi unanimité. Nous étions représentés à la motion commune et nous avons voté avec le personnel de la Faculté "une motion d'accord avec la motion commune (voir pièces jointes). Nous avons "diffusé largement ces documents dans la Faculté".

Ensuite les Camarades de Caen nous posent différentes questions sur :

- a) la retenue effectuée sur une partie de la prime d'un agent du CNRS au prorata de son temps de congé maladie
- b) le passage de 6B en 5B
- c) la date de parution prévue par le Bureau National du Mémento

QU'Y A-T-IL DE POSITIF DANS LA LETTRE DE CAEN

1°) - Le contact étroit qu'elle établit entre la Direction Nationale et la Section par son rapport détaillé de la vie syndicale de Caen.

2°) - La reconnaissance officielle de notre syndicat par le Doyen de la Faculté de Caen, ceci grâce aux démarches des camarades.

3°) - L'organisation :

- Constitution d'un bureau
- Contrôle de tous les secteurs de la Faculté par notre Syndicat
- décision de réunions régulières de la section
- Les questions posées à la Direction Nationale concernant les droits statutaires des agents témoignent d'un souci permanent de nos camarades

de Caen d'aider au mieux ces agents à résoudre leurs problèmes et de leur donner des renseignements sérieux.

- Le contrôle de la section sur l'activité de la Direction Nationale. La parution du mémento n'était-elle pas l'une des décisions adoptée par notre dernier Congrès?

RESULTATS DES ELECTIONS A L'IGRANTE

Les résultats des élections au Conseil d'Administration de l'IGRANTE, qui ont nécessité 4 jours de dépouillement, sont maintenant connus.

Sur les 177.649 inscrits il y a eu 103.868 votants (soit 41,5% d'abstentions) et 101.642 votes exprimés.

Les 5 listes en présence ont obtenu :

C.G.T.	- 40.089 voix	soit 39,44%	des votes exprimés	- 3 élus
C.F.T.C.	- 25.945 voix	" 25,52%	" "	- 2 "
F.O.	- 18.871 voix	" 18,56%	" "	- 1 "
Autonomes	- 8.937 voix	" 8,79%	" "	- pas d'élus
C.G.C.	- 7.800 voix	" 7,67%	" "	- " "

Nos élus sont TRUNKENBOLTZ (INRA) - DELMAS (Ponts et Chaussées) - DEBRUN (retraité RTF) et leurs suppléants : BERTIN (CNRS) - LEGER (RTF) - LEBRIS (retraité CNRS)

Aux dernières élections à l'IPACTE (novembre 1962) les 14.497 votes exprimés (sur 22.695 inscrits, soit 35% d'abstentions) se répartissaient de la façon suivante :

C.G.T. - 16,61% - C.F.T.C. : 20,69% - F.O. : 8,9% - Autonomes : 22,39% -
C.G.C. : 19,39% - Chercheurs F.E.N. : 12% (ne présentaient pas de liste à l'IGRANTE)

Ainsi, les élections à l'IPACTE (régime destiné aux ingénieurs et assimilés) faisaient apparaître un accroissement important de l'audience de la C.G.T. parmi ces personnels; le nombre de voix recueilli par sa liste ayant plus que doublé par rapport aux élections de 1958.

Aujourd'hui, les élections à l'IGRANTE montrent que les travailleurs de la Fonction Publique dans leur ensemble (toutes les catégories d'agents non titulaires sont affiliés à l'IGRANTE), comme ceux du secteur privé, font une grande confiance à la C.G.T. (les résultats des élections à la Sécurité Sociale de décembre 1962 avaient déjà largement placé en tête de toutes les centrales syndicales la C.G.T.)

Le nombre particulièrement important des abstentions au scrutin de l'IGRANTE est également à remarquer. Cela peut être attribué en partie à l'insuffisance d'information d'un grand nombre d'agents dispersés dans une multitudes d'établissements et services.

La tâche de nos élus sera donc, en premier lieu, d'organiser l'information de tous les personnels affiliés à l'IGRANTE ou susceptibles d'en bénéficier, mais la plus importante sera de réaliser un front commun de tous les représentants du personnel pour obtenir l'amélioration de notre régime de retraites.

**REGULARISATION DES COTISATIONS DE SECURITE
SOCIALE**

La régularisation annuelle des cotisations de Sécurité Sociale a lieu en décembre. Elle consiste à évaluer si la somme des cotisations de Sécurité Sociale retenues mensuellement correspond à 6% de la totalité des gains perçus dans l'année, dans la limite du plafond annuel fixé pour la sécurité sociale (en 1963 salaire annuel de 1.044.000 anciens francs) et éventuellement à retenir le complément de cotisation.

Cette rete nue intervient généralement pour des salaires voisins du plafond de Sécurité Sociale, lorsque ce plafond a été dépassé pendant quelques mois seulement (mois de la prime par exemple, la cotisation de Sécurité Sociale étant dans ce cas calculée sur le plafond).

Il est donc possible que certains collègues voient sur leur paye de décembre une déduction inhabituelle pouvant atteindre plusieurs milliers d'anciens francs.

LES NOUVEAUX SALAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis la publication de notre grille de salaires d'avril 1963, nos traitements ont été majorés de 1,5% en octobre dernier. A cette majoration vient s'ajouter à compter de la même date, une augmentation de 0,5% qui n'a pas encore été perçue mais le sera en décembre avec le rappel.

En Janvier 1964, une nouvelle augmentation de 1,75%, prévue depuis avril 1963 doit, pour intervenir, faire l'objet d'un nouveau décret.

Aucun texte n'étant encore paru à ce sujet, nous avons du reporter au mois prochain l'édition d'une grille de nos traitements à jour en janvier 1964. D'ici là, la grille d'avril 1963 peut être utilisée en majorant uniformément les salaires de 2%.

LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT

Tous les contractuels ont maintenant eu connaissance de leur feuille de notation annuelle.

Chaque adhérent doit également avoir reçu la feuille de renseignements éditée par notre syndicat, jointe à notre lettre rappelant les modalités d'avancement d'échelon et de changement de catégorie, ainsi que les noms et adresse de nos représentants aux commissions paritaires auxquels ils peuvent s'adresser. Pour notre représentant en catégorie C : LEPAGNOT le n° de téléphone n'est pas celui indiqué dans cette lettre mais DAN. 06-44 poste 14.

Afin de préparer le travail de ces commissions dans les meilleures conditions il est indispensable que la feuille de renseignements destinée à tenir à jour le dossier de nos adhérents et dont la seconde partie doit être la copie exacte de la fiche de notation du CNRS, nous soit retournée dans les plus brefs délais.

LE 29 NOVEMBRE

Au cours de la semaine de grève des cours de l'Université, les syndicats d'enseignants d'étudiants de chercheurs et de techniciens avaient donné un ordre de grève de la recherche et de fermeture des labos et établissements universitaires pour le vendredi 29 novembre.

Le mouvement a été total et massif, et a témoigné de la volonté de toutes les catégories de personnel, de voir donner à l'Université et à la Recherche françaises, la place qu'elles doivent avoir.

Une manifestation devait avoir lieu rue Soufflot. Le gouvernement l'a interdite, sous le prétexte de ne pas gêner la circulation, et a investi le quartier latin d'une telle quantité de forces de police de tous genres que personne ne pouvait plus circuler du tout.

Cela n'a pas empêché les étudiants chercheurs techniciens et professeurs, après un meeting unitaire rue Pierre Curie (meeting où Dupé a parlé au nom des techniciens et où les élus socialistes communistes du Conseil Général et du Conseil Municipal et les représentants de toute les Centrales syndicales sont venus nous apporter leur salut) de manifester par petits groupes dans le 5ème et 6ème arrondissements

Les pouvoirs publics nous refusent les crédits indispensables, mais nous octroient généreusement...des C.R.S. !

Les pouvoirs publics n'ont pas le temps de nous entendre quand nous parlons de la grande misère de l'Université, mais trouvent le temps de nous faire appeler pour nous parler de la manifestation interdite, et de poursuites possibles !

La journée du 29 est terminée, mais l'action continue. Elle continue et continuera pour que l'Université, la Recherche, ses professeurs, ses chercheurs, ses étudiants, et ses techniciens, possèdent enfin des moyens de vie et de travail dignes d'un Grand Pays.